

Conseil municipal du 8 avril
Budget 2013

Subventions aux associations

Contrairement à l'an dernier où les associations cristoliennes avaient connu un coup de rabot généralisé de 3%, cette année, le principe de reconduction des montants des subventions antérieures a été appliqué, et c'est heureux...

Le montant total s'élève à 11 122 823€, avec une légère augmentation d'environ 52 000€, pour des subventions exceptionnelles – sur lesquelles je reviendrai dans un instant.

Ce montant élevé traduit le choix qui a été fait de soutenir le tissu associatif local et tout particulièrement l'éducation populaire, via le soutien à la gestion associative pour les équipements culturels et socio-culturels (dans d'autres collectivités, ces structures sont municipales, et impactent donc directement – et bien plus fortement - le budget des services.)

Mais ce montant très important revêt une réalité très hétérogène. Au delà des associations classiques, petites ou grosses, qui oeuvrent en matière de solidarité, d'animation locale, de développement culturel ou sportif... se trouvent 4 autres structures, au statut bien différent, et qui pèsent à elles seules pour 5 137 320€ soit plus de 46% de l'enveloppe globale.

Deux d'entre elles, la SEM de Hand et la SAOS de Foot émargent d'ailleurs fort logiquement dans la catégorie « autres » de la liste thématique du rapport... puisque, je le rappelle, ces structures ne sont en rien des associations, mais bien des sociétés de droit privé...

Nous faisons cette remarque chaque année ; cette année ne dérogera donc pas...

Mais avec le temps, et surtout la confirmation des difficultés budgétaires structurelles qui touchent les collectivités – et Créteil n'est pas épargnée... - avec les efforts que nous demandons à la population... cette situation est de moins en moins acceptable ! Aussi, comme chaque année, nous ne voterons pas les subventions de ces 2 structures.

Mais je voudrais également revenir sur une autre association, pour laquelle il nous est proposé cette année, non seulement de financer une opération nouvelle pour 15 000€ mais aussi de majorer la subvention annuelle de 38 000€, pour lui permettre de revenir à l'équilibre financier. Il s'agit de la Mission Ville, qui bénéficierait donc d'une rallonge de plus de 13% de sa subvention de fonctionnement.

Nous savons tous que la Mission Ville est une structure ancienne sur la ville, qui sert de support technique et administratif aux opérations liées à la Politique de la Ville et aux comités de quartiers... il ne s'agit pas de sous estimer son rôle et son utilité, bien au contraire.

Les éléments d'information disponibles sont très succincts ; l'association, dont il est indiqué qu'elle est présidée par Mme Andreau et que son trésorier est M. Conroux, n'a semble t'il, selon le fascicule annexé à la délibération, pas communiqué les éléments financiers concernant l'exercice antérieur. Cette situation est pour le moins malencontreuse quand on prétend à une subvention exceptionnelle d'équilibre. Nous ne savons donc pas à quel niveau se situent les

difficultés financières de la Mission Ville, de quelle nature elles sont et dans quelle mesure ces 38 000€ y remédient vraiment...

J'ai donc cherché à en savoir un peu plus que la simple fiche technique qui nous est transmise et me suis rendue sur le site internet de l'association, site internet lui aussi assez succinct, la plupart des rubriques étant « en construction ».

Une rubrique est toutefois disponible, et c'est une marque de transparence louable, puisqu'on trouve facilement un organigramme de la Mission Ville sur lequel figurent 10 collaborateurs. Parmi eux, un poste attire l'attention, celui de « chargé de mission auprès des associations et centres sociaux sur les quartiers prioritaires », occupé, selon le site internet de la Mission Ville, par Abraham Johnson...

Vous comprendrez que cela puisse interroger à plus d'un titre...

Même si je suis convaincue que le fait que les élus exercent une activité professionnelle est non seulement un droit, mais à bien des égards, salutaire, on ne peut que s'interroger sur la présence sur cet organigramme d'un adjoint au maire chargé – notamment - des comités de quartiers, par ailleurs Conseiller général (et président du groupe socialiste) et depuis peu Président de Valophis...

Il est donc nécessaire que vous nous apportiez tous les éclaircissements que cette situation appelle...

... et dans l'état, vous comprendrez qu'il est pour le moins difficile de vous suivre sur votre proposition de rallonge de subvention à la Mission Ville !

ooo